

[COVID News] TRV : accord relatif à l'activité partielle de longue durée



Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Les organisations patronales :

- L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE),
- La Confédération Nationale de la Mobilité (CNM),
- La Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR),
- L'Union des entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF)

et les organisations syndicales :

- L'Union Fédérale Route FGTE-CFDT,
- La Fédération Générale des Transports FGT-CFTC,
- Le Syndicat National des Activités du Transport et du Transit CFE-CGC,

ont signé un accord le 21 octobre 2020 relatif à l'activité partielle de longue durée (APLD) pour le maintien dans l'emploi dans le transport routier interurbain de voyageurs.

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT

Accord du 21/10/2020 relatif à l'activité réduite pour le maintien dans l'emploi dans le transport routier interurbain de voyageurs

Conclu entre :

- La Confédération Nationale de la Mobilité (CNM),
- La Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR),
- L'Union des entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF),

représentées par

BERTHELOT Florence

Ingrid MARESCHAL

DEGOUY Alexis

- L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE), représentée par

RIVERA Jean-Marc

d'une part,

- L'Union Fédérale Route FGTE-CFDT, représentée par

MORIT Charles

[Télécharger l'accord](#)